

LES CONSIGNES PPMS ATTENTAT – INTRUSION

Deux possibilités :

- s'échapper,
- s'enfermer

1) S'échapper

Condition 1 :

Etre certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger

Condition 2 :

Etre certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves

Dans tous les cas :

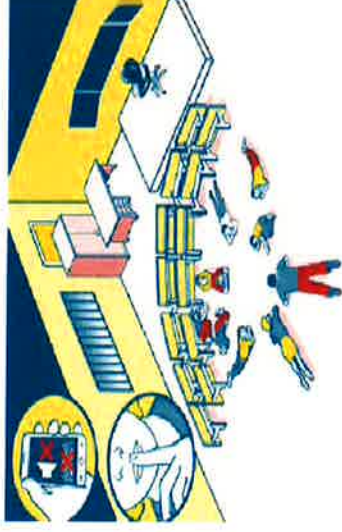
- Rester calme,
- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche,
- Utiliser un itinéraire connu,
- Demander le silence absolu

Les points de sortie sont :

- la grille d'entrée de l'établissement,
- le portail côté cour,
- le portail côté plateau sportif,
- le portail qui donne accès à la Route de Poitiers

2) S'enfermer

- Verrouiller les portes,
- Fermer les fenêtres, stores et volets
- Positionner du mobilier (chaise, armoire, bureau...) devant les portes,
- Eteindre les lumières,
- S'éloigner des murs, portes et fenêtres,
- S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides,
- Faire respecter le silence absolu (portable en mode silence, sans vibreur),
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer,
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre.



Si un élève se trouve aux toilettes, il ne doit pas rejoindre sa salle de cours. Il reste donc confiné dans les toilettes.

Les autres personnels devront rester confinés dans l'espace le plus proche. Ce peut être une salle de classe, les vestiaires, l'espace enseignant, les toilettes.

UNE MALLETTTE DE 1ERE URGENCE ET UNE TROUSSE DE PREMIERS SECOURS SERONT PLACEES DANS LES LIEUX DE MISE EN SÛRETE OU A PROXIMITE.

EN CAS D'ATTAQUE A L'EXTERIEUR ET A PROXIMITE DE L'ETABLISSEMENT :

Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité ou s'il est inclus dans un périmètre de sécurité, il faut isoler le site de son environnement et différer toute sortie.

Il convient :

- de fermer toutes les entrées et de continuer les activités en cours sans exposition vis – à – vis de l'extérieur,
- de regrouper les élèves à l'intérieur des lieux,

Les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (piscine, salle omnisport) devront rester sur le lieu de l'activité extérieure.

EN D'ALERTE A LA BOMBE OU DE DECOUVERTE D'UN OBJET SUSPECT :

- Eloigner les élèves en les mettant à l'abri dans un espace fermé situé à distance,
- Ne jamais manipuler ou déplacer un objet suspect,
- Etablir un périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police ou de gendarmerie.

LA LEVEE DE L'ALERTE

Le chef d'établissement prévient l'ensemble des personnels et des élèves placés sous sa responsabilité de la fin du dispositif d'alerte au moyen d'un signal sonore.